



## Compte-rendu réunion paritaire

### M.I.E.L mutuelle

**17 octobre 2007**

Présentation de la secrétaire, Mme Françoise Coullon qui remplace Mme Chaudun partie à la retraite.

Pour la CFDT, Arlette Besson et Chantal Gros participaient à cette commission

#### Résultats au 30/09/2007 :

<u>Effectifs</u>	actifs : Au 31 décembre 2006	41 117
	Au 30 septembre 2007	43 845

Soit une progression de + 6 %, due en partie à l'intégration des employés des Caf Casino et R2C au 1<sup>er</sup> janvier 2007

	Retraités : Au 31 décembre 2006	7 667
	Au 30 septembre 2007	7 866

Soit une progression de + 2,60 %

#### Résultats comptables

Septembre 2007 a été le mois de remboursement le plus léger de l'année.

Le résultat des retraités est quasi à l'équilibre. Il y a un tassement des prestations versées par la mutuelle tant chez les actifs que chez les retraités.

Les résultats des niveaux 1 et 2 sont en progression alors que celui du niveau 3 est en diminution. On peut tout de même noter que le résultat global est aussi bon que celui de l'année dernière.

#### **Evolution des garanties 2008**

Optique : dans ce domaine, une demande d'évolution est sollicitée en matière de remboursements, une analyse de marché est à l'étude.

88 500 personnes ont été couvertes sur les années 2004/2005/2006 : 813 personnes ont consommé la garantie Optique jusqu'au plafond

Au niveau 3, 40 000 personnes ont été couvertes sur les années 2004/2005/2006 : 9 917 personnes ont consommé la garantie Optique.

Des calculs plus approfondis seront présentés lors de la prochaine commission paritaire afin de prendre une décision sur d'éventuels changements en matière de plafond

Le forfait journalier va passer de 16 € à 17 € / jour au 1<sup>er</sup> janvier 2008 et sera pris intégralement en charge par la mutuelle

En ce qui concerne les prestations : visites et consultations, évolution de remboursements du niveau 1 et du niveau 2.

Aux niveaux 2 et 3 : évolution du remboursement des actes vaccins et ostéodensitométrie osseuse

Achat de fauteuil handicapé : participation de la mutuelle.

Chambre maternité : évolution de la prestation au niveau 2 et 3 et participation au niveau 1.

Une ligne supplémentaire sera établie selon le type de prothèse, pour bien discerner le remboursement appareil dentaire ou bridge.

Dans la rubrique divers, sera rajouté le remboursement de prothèse capillaire.

La participation aux frais d'accompagnement pour un enfant hospitalisé de moins de 12 ans se fera au 1<sup>er</sup> janvier 2008 pour les enfants de moins de 14 ans dès le niveau 1 et de façon progressive pour les niveaux suivants.

#### Création d'un niveau 4

A ce jour 43 % des salariés sont assurés au niveau 3.

L'adhésion au niveau 4 **sera pour un minimum de 4 ans**, rien de changé pour les autres niveaux : 3 ans pour le niveau 3 et 2 ans pour le niveau 2.

Les élus CFDT ont précisé que la création d'un niveau 4 ne doit pas empêcher l'évolution des prestations pour les autres niveaux.

En ce qui concerne le tarif, le différentiel entre le niveau 3 et le niveau 4 sera sensiblement le même que celui entre les niveau 2 et 3.

#### **Evolution des services**

##### Création de MIEL Mutuelle ASSISTANCE

Aujourd'hui nombre de mutuelles proposent des garanties assistance

Une étude de marché a été faite par des "assistants" en France, ils sont au nombre de 15.

Cette assistance interviendra en cas d'hospitalisation de l'assuré ou de sa famille dès la 1ère nuit d'hospitalisation.

↪ En cas d'enfant malade ou blessé

↪ En cas de décès

↪ En cas d'immobilisation

↪ En cas de maladie ou blessure

↪ En cas de traitement de chimiothérapie

Le montant de cette prestation est estimé à 3,99 € par an et par famille. Cette somme modique est intégrée dans la cotisation à venir.

La C.F.D.T. demande si dans le cadre de l'accident du travail, la garantie assistance interviendra dans les mêmes conditions qu'en cas d'accident ou maladie au domicile. Mr Gaucher répond que OUI. Nous avons souhaité que ceci soit consigné sur le compte rendu.

#### **Fixation des cotisations 2008.**

Rappelons que les niveaux s'empilent. Les augmentations sont les suivantes :

##### Salariés

Niveau 1 : + 0,8 % ; (10 cts)

Niveau 2 : + 1,5 % soit au global + 1,06 % ; (+ 22cts)

Niveau 3 : + 2,5 % "" "" "" + 1,85 % ; (+ 57 cts)

Niveau 4, cotisation pour 1 personne : 41, 85 €/ mois

##### Retraités (toujours pyramidal)

Niveau 1 : + 4 %

Niveau 2 : + 1 %

Niveau 3 : + 3 %

***A l'unanimité, les membres de la commission ont donné un avis favorable sur 3 points pour lesquels ils ont été amenés à se prononcer, le 4<sup>ème</sup> point a obtenu la majorité.***

#### **Situation des interventions sociales.**

Au titre des aides exceptionnelles, 7 à 8 dossiers sont examinés par quinzaine, environ la moitié des dossiers ont une réponse favorable.

Au 30 septembre 2007 ? Il a été répondu favorablement à environ 90 dossiers.

Environ ¼ de la somme est consacrée aux demandes d'aide sur dossiers et ¾ à la participation aux cotisations des retraités dont les revenus sont les plus bas.

#### **Questions d'actualité.**

Il est nécessaire de suivre les évolutions réglementaires, particulièrement en matière de franchises médicales.